Comité Syndical du SEBB

Jeudi 16 décembre 2021

à 18h00

A la mairie de Bracieux

Ordre du jour

- Approbation procès-verbal comité syndical du 16/09/2021
- Orientations budgétaires - rapport de présentation 2022
  - Partie 1 : GEMAPI
  - Partie 2 : Hors GEMAPI
- Tarifs 2022
- Personnel
  - Prorogation de la convention de mise à disposition des agents auprès du CDPNE dans le cadre de la grenouille taureau
  - Débat sur la protection sociale complémentaire
  - Loi de transformation de la fonction publique - rappel de la règle de la durée du temps de travail à 1607h
- Point sur l'étude bilan et prospective du prochain contrat territorial
- Prévention des inondations :
  - Réflexion sur une stratégie cohérente du territoire
- Questions diverses

Approbation du comité syndical du 16 septembre 2021

- Dernière réunion du comité syndical le 16 septembre 2021,
- Compte-rendu transmis aux membres,
- Approbation du procès verbal,
- Désignation d'un secrétaire de séance.

Orientations Budgétaires 2022

- Conformes aux dispositions statutaires validés le 24 décembre 2020 par arrêté préfectoral et applicable au 01 janvier 2021
- Fonctionnement du syndicat « dit à la carte »
- Bloc 1 GEMAPI : items 1-2-5-8
  - 1 : aménagement du bassin versant
  - 2 : entretien et aménagement des cours d'eau
  - 5 : défense contre les inondations
  - 8 : protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et zones humides …
- Bloc 2 Hors GEMAPI : item 10
  - 10 : entretien, exploitation et mise en conformité des ouvrages hydrauliques dont il est propriétaire ou qui relèvent de l'intérêt général

ASPECT BUDGETAIRE

PREVISIONNEL 2022

660 000 €

Partie 1 : GEMAPI 600 000 €

PARTICIPATION DES MEMBRES 340 000 €

SUBVENTIONS/AIDES CONTRAT TERRITORIAL 140 000 €

AUTOFINANCEMENT 120 000 €

EPCI – FP

Tableau clé de répartition

Partie 2 : Hors GEMAPI : OUVRAGES 60 000 €

PARTICIPATIONS DES MEMBRES 60 000 €

EPCI – FP et Communes

Tableau clé de répartition

Conforme aux dispositions des statuts validés le 24 décembre 2020

par arrêté préfectoral avec effet au 1er janvier 2021.

GEMAPI

Les Recettes

Les aides/subventions liées au Contrat Territorial

- Fin des financements liés au Contrat Territorial 2016-2021,
- Sauf pour les actions engagées en 2021 et qui devront être terminées en 2022,
- Etude Bilan et prospective du prochain contrat financement à 80 %,
- Les postes d'animation et de technicien sont financés à 80 % : salaires+ charges + forfait fonctionnement,
- Le poste de secrétariat à 30% : salaire et charges
- conventions de prêt de main d'œuvre (agents) avec le CDPNE pour le programme Grenouille Taureau.

Les contributions des membres

- Mode de calcul de la clé répartition : conforme statuts
  - 4/10 : Population légale municipale prorata surface bassin versant,
  - 2/10 : surface comprise sur le bassin versant du Beuvron,
  - 3/10 : linéaire de rives de Beuvron et de Cosson classés liste 2,
  - 1/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson hors liste 2 et de tous les affluents

- Clé de répartition convertie en % entre les membres

  Le produit attendu 2022 sera proposé à 340 000 €
- Identique à 2021 (stabilité)

Reconductions des Modalités :

- Premier appel des cotisations :

  Acompte de 50 % : après le vote du Budget Primitif
- Deuxième appel des cotisations

  Solde de 50 % : septembre 2022

Report de la clé répartition validée en 2021

Montant des contributions - GEMAPI		2022
EPCI-FP	Clé de repartition en %	340 000,00 €
AGGLOPOLYS	23,99	81 566,00 €
CŒUR DE SOLOGNE	12,40	42 160,00 €
GRAND CHAMBORD	19,38	65 892,00 €
ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	1,21	4 114,00 €
SAULDRE ET SOLOGNE	2,75	9 350,00 €
SOLOGNE DES RIVIERES	0,83	2 822,00 €
VAL DE CHER CONTROIS	5,24	17 816,00 €
SOLOGNE DES ETANGS	13,91	47 294,00 €
PORTES DE SOLOGNE	14,99	50 966,00 €
VAL DE SULLY	3,96	13 464,00 €
GIENNOIS	0,36	1 224,00 €
LES LOGES	0,98	3 332,00 €
MONTANT TOTAL	100,00	340 000,00 €

Autofinancement

- Prévision de 120 000 € : fonds libres du syndicat

Les Dépenses

Planning des travaux 2022

TRAVAUX EN REGIE PREVISION 2022 : année de transition entre les 2 contrats	Jours	financement		
Fin des travaux dans le cadre du CTMA - report 2021 et solde		estimation ctma		
Renaturation légère du lit des cours d'eau : Cosson, Canne, Gravotte, Beuvron, la Tannerie	50	60 000 €	80%	
Entretien de la Canne	16	12 000 €	50%	
Lutte contre les especes envahissantes				
Lutte Grenouille Taureau - convention du 10/05 au 15/06/2022 - Programme life-Croaa	10	convention MADS		cdpne
courrier préfecture - si avis favorable : poursuite de l'action prospection jusqu'à fin septembre	24	en attente de réponse		
Programme d'arrachage Jussie et/ou renouée du japon	15	5 600 €	CD 41	
Entretien des cours d'eau				
Prestation "embacles" : accord du riverain propriétaire	25	oui	300 €/jours	
Entretien des cours d'eau : programme de travaux à définir	60	non	100% sebb	
Total	200			

Etude bilan et prospective du prochain contrat territorial

- Lancement de l'étude et signature du marché le 18/02/2021
- Fin de l'étude en décembre 2022
- Signature du prochain contrat territorial au cours du 1er trimestre 2023

ETUDE BILAN ET PROSPECTIVE DU PROCHAIN CONTRAT TERRITORIAL			
Etablissement 4 phases - marché signé le 18/02/2021- montant ttc		**109 350,00 €**	**programme de réalisation 2021/2022**
Phase 1	Evaluation du Contrat térritorial 2016-2021 et bilan	53 592,00 €	Copil 05/07/2021
Phase 2	Diagnostic multithématique du territoire	31 728,00 €	Copil 11/10/2021 et cotech 15/11/2021
Phase 3	Elaboration d'un programme d'actions	16 230,00 €	
Phase 4	Rédaction des dossiers réglementaires	7 800,00 €	

- Dépenses supplémentaires liées à la Déclaration d'Intérêt Général

Prévention des inondations

- Dispositif de mesure et d'information hydraulique
  - 10 stations installées sur le bassin par le syndicat
- Réflexion sur une étude : commune de Sennely

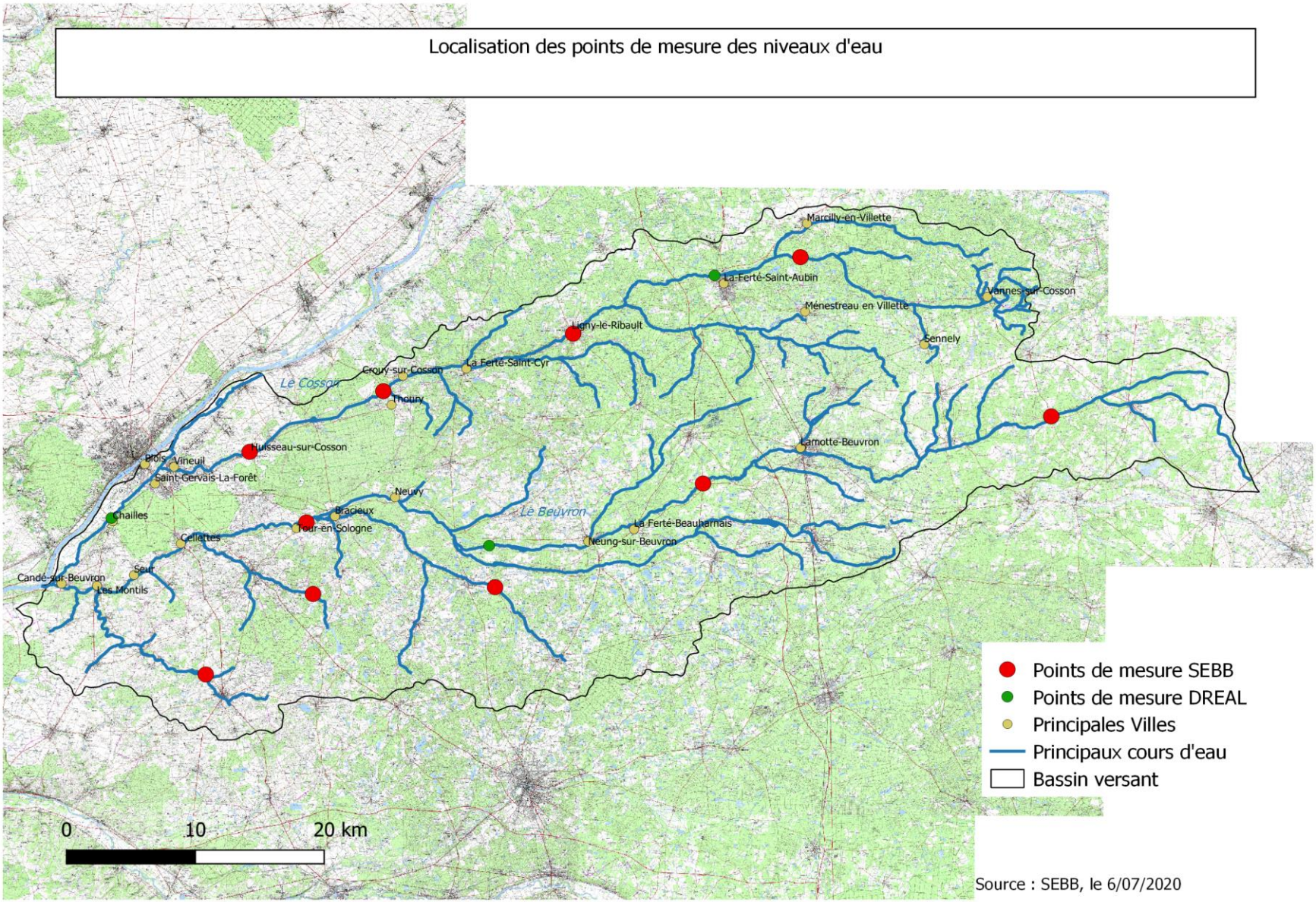
Localisation des points de mesure des niveaux d'eau
Marcilly-en-Villette
La Ferté-Saint-Aubin
Vannes-sur-Cosson
Ménestreau en Villette
Ligny-le-Ribault
Sennely
La Ferté-Saint-Cyr
Crouy-sur-Cosson
Le Cosson
Thoury
Huisseau-sur-Cosson
Blois
Vineuil
Saint-Gervais-La-Forêt
Lamotte-Beuvron
Neuvy
Chailles
Bracieux
Le Beuvron
Tour-en-Sologne
La Ferté-Beauharnais
Cellettes
Neung-sur-Beuvron
Candé-sur-Beuvron
Seur
Les Montils
0
10
20 km
Points de mesure SEBB
Points de mesure DREAL
Principales Villes
Principaux cours d'eau
Bassin versant
Source : SEBB, le 6/07/2020

Dispositif de mesure et d'information hydraulique

- Contrat de maintenance des 10 stations
- Transmission des données : système data
- Frais annuels de la supervision : licence, mise à jour, hotline, gestion et frais d'hébergement des données :
- Dernière adaptation logiciel « Aquasys » : lecture des points mesures : courbes
- Assurance, imprévues

Réflexion sur étude

- Courrier de la CC PORTES DE SOLOGNE
- Courrier de la commune de Sennely
- Inondation les 13 et 14 juillet dernier

Communication

- Site internet : formation du nouvel agent
- Edition annuelle de la plaquette :

  « Au fil du Beuvron – Bilan d'activité »
- Prévision animation 2022 : stand comice agricole

  (*Comice agricole de Bracieux annulé)*
- Réflexion en cours

Personnel au 01/01/2022

Tableau des effectifs au 01/01/2022					
secteur	Grade	Catégorie	budgétaires	pourvus	TC
Filière adminsitrative					
FPT	Rédacteur principal de 1er classe	B	1	1	TC
Filiere technique					
FPT	Ingénieur contractuel	A	1	1	TC
	Technicien de rivières		1	1	CDI Droit privé- TC
	Chef d'équipe		1	1	CDI Droit privé- TC
	Chef d'équipe suppléant		1	1	CDI Droit privé- TC
	Agent		1	1	CDI Droit privé- TC
	Agent		1	1	CDI Droit privé- TC
TOTAL			**7**	**7**	

Installation dans les nouveaux locaux du Grand Chambord

- Déménagement prévu en août 2022
- Frais d'installation et de déménagement
- Aménagement du local technique
- Aménagement des bureaux
- Signalétique
- Versement d'un loyer

Local technique

Bureaux

Fonctionnement général

- **L'équipe technique :**

  - Renouvellement du matériel (tronçonneuses, treuil …),
  - Entretien de 2 véhicules
  - Vêtements de travail et de sécurité
  - Formation de bucheronnage : permis de tronçonneuse
  - Téléphones portable : élargissement des forfaits à une connexion internet

- **Technicien de rivières**
  - Vêtements de travail et de sécurité,
  - Entretien du véhicule
- **Secrétariat/finance :**
  - Contrat et licence Berger-levrault
    - comptabilité et RH
    - Dématérialisation et transmission des actes

- **<u>Cheffe de Projet du CT/animation</u>**

  - Nouveau véhicule de location : Dacia Sandéro stepway
  - Convention avec Pilote 41 : Système d'Information Géographique
  - Marché Public : Adhésion plate forme (marchés sécurisés)
  - Formations pour prise de fonctions
  - Formation site internet / communication
  - Changement de téléphone portable et extension du forfait vers une connexion internet

Durée d'amortissement

Acquisitions 2021 :

- Droit logiciel (Berger levrault/Segilog): 1 512 €
  - amortissement sur 5 ans soit 302,40 €/an

- Equipement : achat de 3 tronçonneuses : 1 717,61 €
  - amortissement sur 1 an soit €/an

GEMAPI : (fonctionnement général)

Dépenses prévisionnelles : 600 000 €

Etude bilan et perspectives CT, et frais DIG :	50 000 €
Dispositif de mesure (fonctionnement) :	10 000 €
Communication :	5 000 €
Etude commune de Sennely :	15 000 €
Charges générales (011):	94 000 €
Charges de personnel (012):	290 000 €
Autres charges courantes (65-66-022-042) :	136 000 €

SEBB – GEMAPI 2022

POSTES	DEPENSES	FINANCEURS/SUBVENTIONS/ATTENUATIONS	RESTE A FINANCER : REPARTITION ENTRE LES MEMBRES ET AUTOFINANCEMENT
ETUDE BILAN et PROCHAIN CONTRAT – DIG	50 000 €	40 000 €	10 000 €
DISPOSITIF DE MESURE (fonctionnement)	10 000 €		10 000 €
COMMUNICATION	5 000 €		5 000 €
ETUDE COMMUNE DE SENNELY	15 000 €		15 000 €
CHARGES GENERALES (011)	94 000 €		94 000 €
CHARGES DE PERSONNEL (012) : 7 ETP	290 000 €	100 000 €	190 000 €
AUTRES CHARGES (65-66-022-042)	136 000 €		136 000 €
PREVISIONNEL	**600 000 €**	**140 000 €**	**460 000 €** **340 000 € PARTICPATIONS des COLLECTIVITES MEMBRES et 120 000 € AUTOFINANCEMENT**

PARTICIPATIONS DES MEMBRES

Mode de calcul de la clé répartition :

4/10 : Population légale municipale au prorata de la surface de bassin versant,
2/10 : surface comprise sur le bassin versant du Beuvron,
3/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson classés Liste 2,
1/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson hors liste 2 et de tous les affluents (Cartographie des cours d'eau).

Modalités d'appel de la cotisation :

Acompte de 50% au 1er semestre (après vote du BP)
Solde de 50% au 2ème semestre

Clé de répartition 2022 :

Report de la clé de répartition validée en 2021

TRAVAUX EN REGIE PREVISION 2022 : année de transition entre les 2 contrats	Jours	financement	
Fin des travaux dans le cadre du CTMA - report 2021 et solde		estimation ctma	
Renaturation légère du lit des cours d'eau : Cosson, Canne, Gravotte, Beuvron, la Tannerie	50	60 000 €	80%
Entretien de la Canne	16	12 000 €	50%
Lutte contre les especes envahissantes			
Lutte Grenouille Taureau - convention du 10/05 au 15/06/2022 - Programme life-Croaa	10	convention MADS	cdpne
courrier préfecture - si avis favorable : poursuite de l'action prospection jusqu'à fin septembre	24	en attente de réponse	
Programme d'arrachage Jussie et/ou renouée du japon	15	5 600 €	CD 41
Entretien des cours d'eau			
Prestation "embacles" : accord du riverain propriétaire	25	oui	300 €/jours
Entretien des cours d'eau : programme de travaux à définir	60	non	100% sebb
Total	200		

Montant des contributions - GEMAPI		2022
EPCI-FP	Clé de repartition en %	
AGGLOPOLYS	23,99	81 566,00 €
CŒUR DE SOLOGNE	12,40	42 160,00 €
GRAND CHAMBORD	19,38	65 892,00 €
ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	1,21	4 114,00 €
SAULDRE ET SOLOGNE	2,75	9 350,00 €
SOLOGNE DES RIVIERES	0,83	2 822,00 €
VAL DE CHER CONTROIS	5,24	17 816,00 €
SOLOGNE DES ETANGS	13,91	47 294,00 €
PORTES DE SOLOGNE	14,99	50 966,00 €
VAL DE SULLY	3,96	13 464,00 €
GIENNOIS	0,36	1 224,00 €
LES LOGES	0,98	3 332,00 €
MONTANT TOTAL	100,00	340 000,00 €

Hors GEMAPI

Item 10 :

Entretien et Fonctionnement des ouvrages existants appartenant au syndicat

Ouvrages appartenant au SEBB

- Suite au transfert des syndicats de rivières:

  Gestion et entretien de 15 ouvrages :

  - 2 ouvrages sur le Nizeron,
  - 3 ouvrages sur la Bonnheure,
  - 2 ouvrages sur le Conon,
  - Et 8 ouvrages sur le Beuvron dont 5 électrifiés :
    - Barrage du Verger – Bracieux,
    - Barrage de Pezay – Mont-Près-Chambord,
    - Barrage la Varenne – Cellettes,
    - Barrage les Romarins – Ouchamps/Seur,
    - Barrage de Rouillon – Monthou-sur-Bièvre/Les Montils.

Cartographie des ouvrages

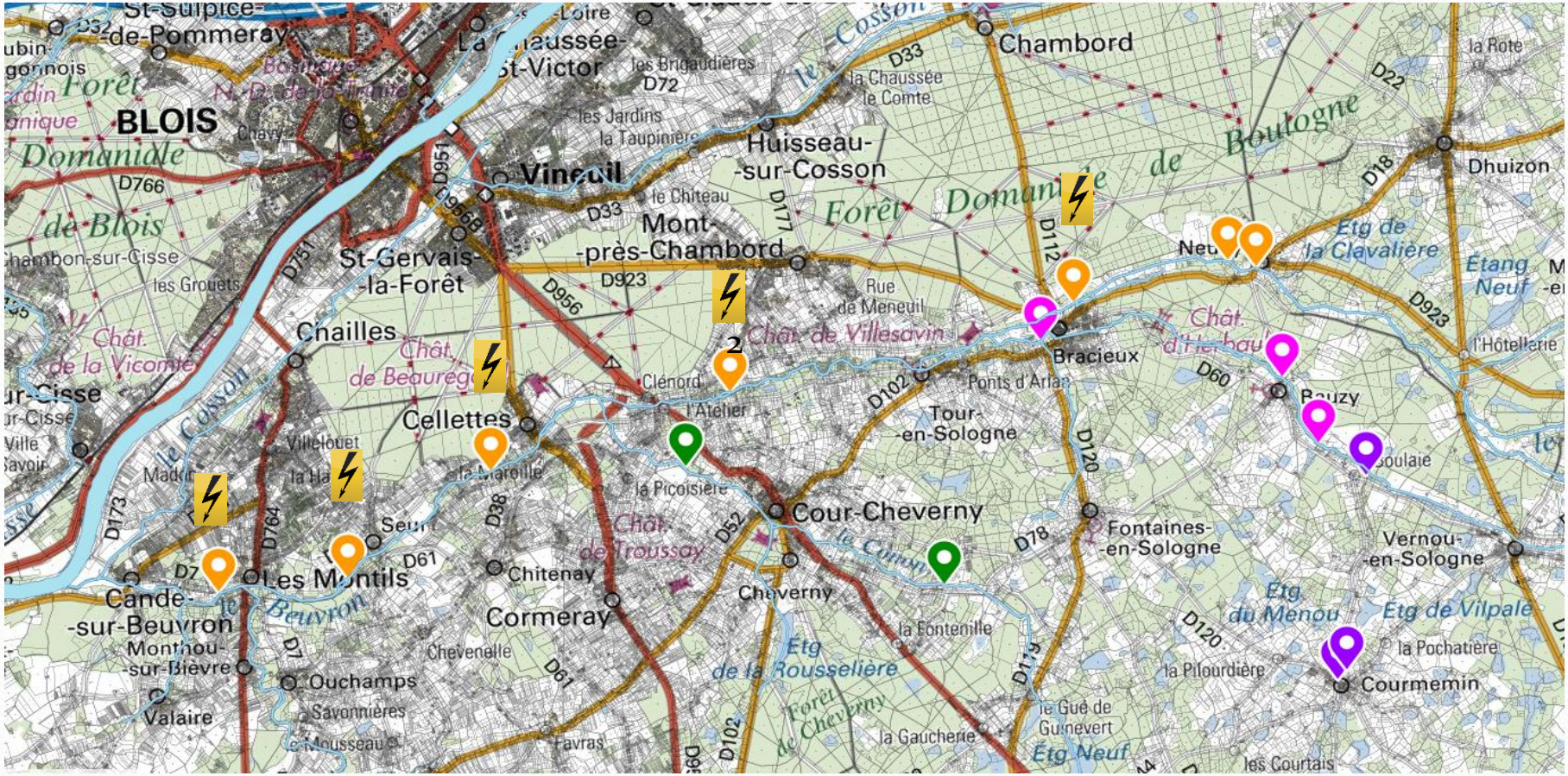

Beuvron (8) Bonnheure (3) Conon (2) Nizeron (3)

LES RECETTES

Les contributions des membres

- Mode de calcul de la clé répartition : conforme statuts
  - 4/10 : Population légale municipale prorata surface bassin versant,
  - 2/10 : surface comprise sur le bassin versant du Beuvron,
  - 3/10 : linéaire de rives de Beuvron et de Cosson classés liste 2,
  - 1/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson hors liste 2 et de tous les affluents (cartographie des cours d'eau).
  -

- Clé de répartition convertie en % entre les membres
- Le produit attendu sera identique à 2021

  soit 60 000 €

Reconductions des Modalités :

- Premier appel des cotisations :

  Acompte de 50 % : après le vote du Budget Primitif
- Deuxième appel des cotisations

  Solde de 50 % : septembre 2021

Report de la clé répartition validée en 2021

Montant des Contributions hors GEMAPI - Item 10 : Ouvrages		2022
MEMBRES	clé de répartition en %	60 000,00 €
AGGLOPOLYS	29,45	17 670,00 €
CŒUR DE SOLOGNE	15,81	9 486,00 €
GRAND CHAMBORD	23,98	14 388,00 €
ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	1,59	954,00 €
CC SAULDRE ET SOLOGNE		
commune d'ARGENT SUR SAULDRE	0,60	360,00 €
Commune de BRINON SUR SAULDRE	2,75	1 650,00 €
Commune de CLEMONT	0,48	288,00 €
CC SOLOGNE DES RIVIERES	1,07	642,00 €
VAL DE CHER CONTROIS	6,60	3 960,00 €
SOLOGNE DES ETANGS	17,67	10 602,00 €
PORTES DE SOLOGNE		
VAL DE SULLY		
GIENNOIS		
LES LOGES		
MONTANT TOTAL	100,00	60 000,00 €

Les Dépenses

Travaux sur les ouvrages

- Barrage de Rouillon
  - Remise en état de la clôture
  - Devis en cours

- Barrage de Varenne
  - Remise en état de la Berge : saisine du propriétaire du moulin – érosion du terrain suite à la manœuvre des vannes
  - Dossier en cours auprès de l'assurance

310
a
0310
131
0131
453
0453
455
0455
456
0456
454
0454
le Beuvron
97
98
457
0457
0551
551
149
0149

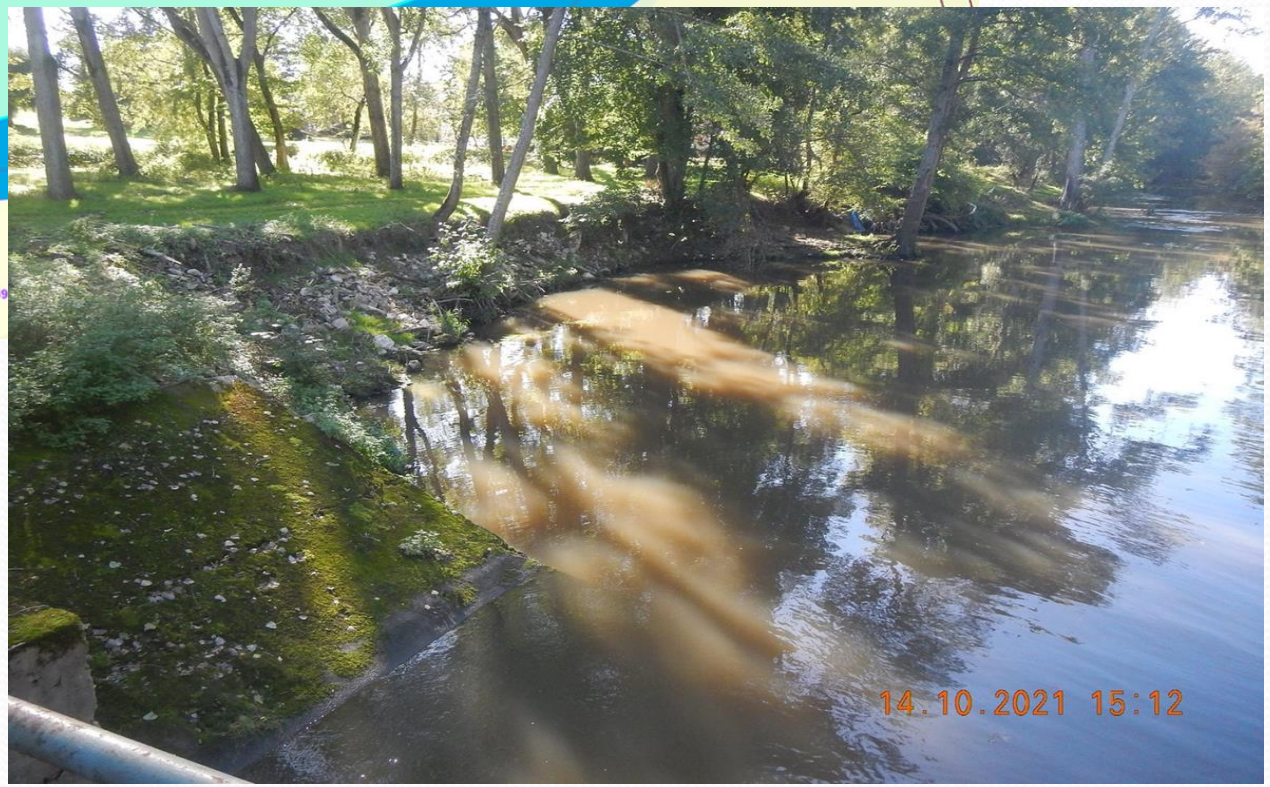
14.10.2021 15:12

Emprunt – ouvrages

Suite au transfert des syndicats de rivières:

- reste 1 emprunt en cours :

- TRANSFERT : Prêt BEUVRON CENTRE AVAL :
  138 000 € - 15 ans - taux 4,55 % - fin 09/2023

- capital restant dû au 01/01/2021 : 21 321,37 €

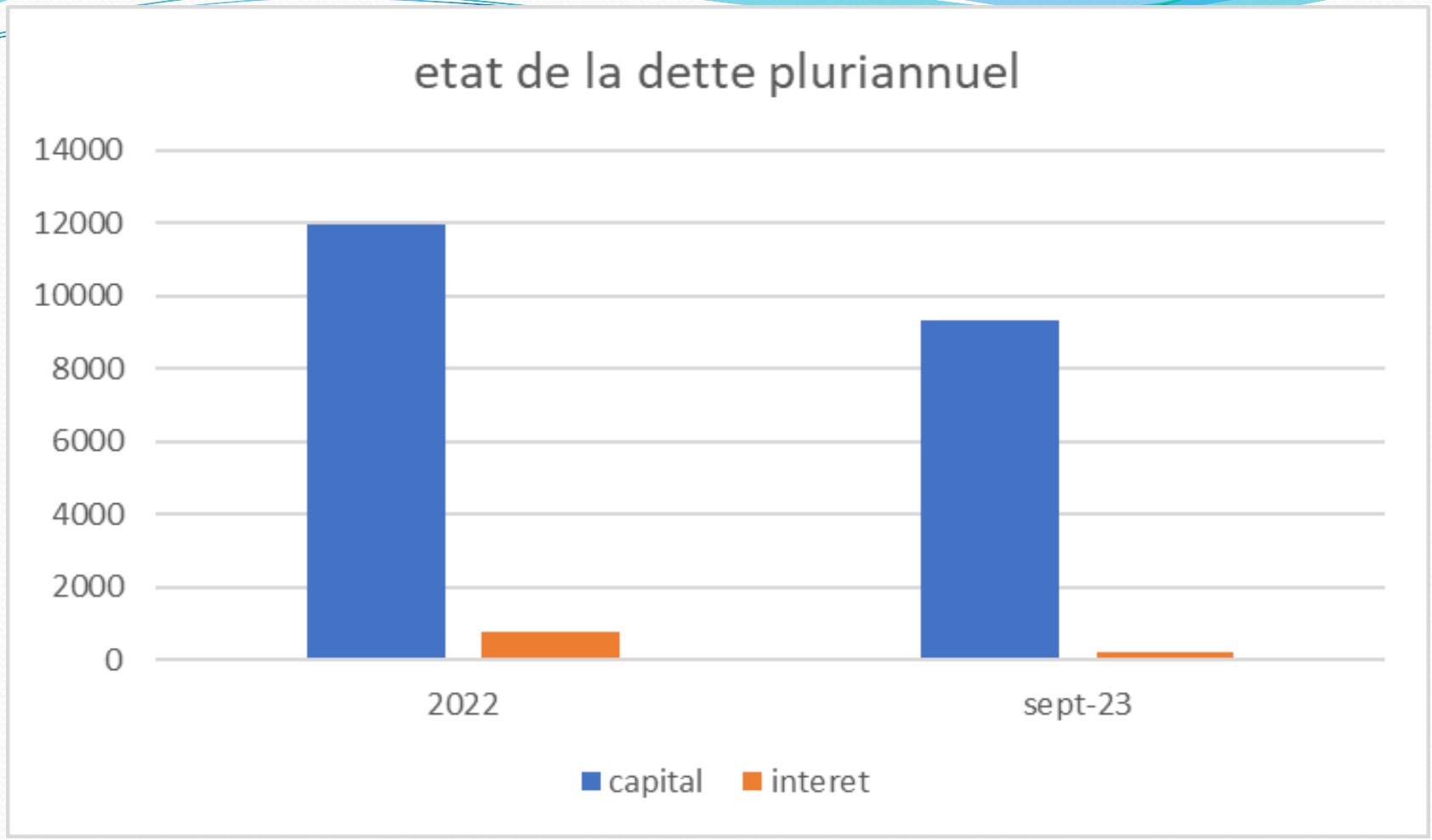

emprunt SEBB - 2022 -2023			
Emprunt	capital	interet	total
2022	11976	768	12744
sept-23	9345	212	9557
	21321	980	9557

BLOC : hors GEMAPI

Dépenses prévisionnelles : 60 000 €

Remboursement emprunt	:	13 000 €
Assurance des ouvrages	:	4 000 €
Electricité	:	2 500 €
Entretien et réparation	:	37 000 €
Dépenses imprévues	:	3 500 €

SEBB – HORS GEMAPI 2022 – item 10 – Ouvrages

POSTES	DEPENSES	FINANCEURS/SUBVENTIONS/ATTENUATIONS	A FINANCER PAR LES MEMBRES
REMBT EMPRUNT (suite dissolution des syndicats)	13 000 €	0	13 000 €
ASSURANCES OUVRAGES/BARRAGES	4 000 €	0	4 000 €
ELECTRICITE BARRAGES	2 500 €	0	2 500 €
ENTRETIEN ET REPARATIONS OUVRAGES	37 000 €	0	37 000 €
DEPENSES IMPREVUES	3 500 €	0	3 500 €
TOTAL PREVISIONNEL	**60 000 €**	**0**	**60 000 € PARTICIPATIONS des COLLECTIVITES MEMBRES**

PARTICIPATIONS DES MEMBRES

Clé de de calcul de la clé répartition :

4/10 : Population légale municipale au prorata de la surface de bassin versant,
2/10 : surface comprise sur le bassin versant du Beuvron,
3/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson classés Liste 2,
1/10 : linéaire de rives du Beuvron et du Cosson hors liste 2 et de tous les affluents (Cartographie des cours d'eau).

Modalités d'appel de la cotisation :

Acompte de 50% au 1er semestre (après vote du BP)
Solde de 50% au 2ème semestre

Clé de répartition 2022 :

Report de la clé répartition validée en 2021

OUVRAGES APPARTENANT AU SYNDICAT DEPUIS LE 01/01/2018					
COMMUNE	TYPE DE BARRAGE	ADRESSE	Cours d'eau	TERRITOIRE EPCI/FP	Observations
BAUZY	Barrage à Bastaings	La boulaie	NIZERON	GRAND CHAMBORD	
BAUZY	Barrage Petrissan	L'avaray	LA BONNHEURE	GRAND CHAMBORD	
BAUZY	Barrage Petrissan	Le bourg	LA BONNHEURE	GRAND CHAMBORD	
BRACIEUX	Barrage à clapets	Le verger	LE BEUVRON	GRAND CHAMBORD	Electrification
BRACIEUX	Barrage Petrissan	Le carroir des eaux	LA BONNHEURE	GRAND CHAMBORD	
COURMEMIN	Barrage à Bastaings	STEP	NIZERON	ROMORANTINAIS	
NEUVY	Barrage à aiguilles	Le bourg	LE BEUVRON	GRAND CHAMBORD	
NEUVY	Barrage à aiguilles	La Suisière	LE BEUVRON	GRAND CHAMBORD	
MONT/COUR-CHEVERNY	Barrage à clapets et cremaillères	Pezay	bief du BEUVRON	GD CHAMBORD/AGGLOPOLYS	
COUR-CHEVERNY	Barrage à clapets et cremaillères	Pezay	LE BEUVRON	AGGLOPOLYS	Electrification
COUR-CHEVERNY	Barrage Petrissan	Le Gué du merle	LE CONON	AGGLOPOLYS	
COUR-CHEVERNY	Barrage à clapets	Château de Beaumont	LE CONON	AGGLOPOLYS	
CELLETTES	clapets + vannes	La varenne	Beuvron	AGGLOPOLYS	Electrification
OUCHAMPS/SEUR	clapets + vannes	Les Romarins	Beuvron	AGGLOPOLYS	Electrification
MONTHOU S-BIEVRE/LES MONTILS	pelles + crémaillères	Rouillon	Beuvron	AGGLOPOLYS	Electrification

Montant des Contributions hors GEMAPI - Item 10 : Ouvrages		2022
MEMBRES	clé de répartition en %	60 000,00 €
AGGLOPOLYS	29,45	17 670,00 €
CŒUR DE SOLOGNE	15,81	9 486,00 €
GRAND CHAMBORD	23,98	14 388,00 €
ROMORANTINAIS ET MONESTOIS	1,59	954,00 €
CC SAULDRE ET SOLOGNE		
commune d'ARGENT SUR SAULDRE	0,60	360,00 €
Commune de BRINON SUR SAULDRE	2,75	1 650,00 €
Commune de CLEMONT	0,48	288,00 €
CC SOLOGNE DES RIVIERES	1,07	642,00 €
VAL DE CHER CONTROIS	6,60	3 960,00 €
SOLOGNE DES ETANGS	17,67	10 602,00 €
PORTES DE SOLOGNE		
VAL DE SULLY		
GIENNOIS		
LES LOGES		
MONTANT TOTAL	100,00	60 000,00 €

Tarifs 2022 : reconduction du tarif 2021

- Coût d'une journée prestation équipe : 750 €
- Coût d'une journée du technicien de rivière : 315 €
- Coût d'une journée prestation embâcles : 300 €
  - *Soit une prise en charge SEBB 450 €*
  - *En 2021 : réalisation de 21,5 jours*
- Prestation à la journée location matériel :

  Pelle 5 T : 137 € Pelle 8 T : 206 €

  Pelle 14 T : 435 € Chargeuse : 96 €
- Forfait livraison matériel (dépose et reprise)

  0 et 25 kms : 178 €

  26 et 44 kms : 231 €

  à partir de 45 kms : 1,30 €

Si changement de tarif : *délibération*

Fin de la présentation : rapport des orientations budgétaires

- Débats / Questions,
- Délibération : vote.

Personnel

Prorogation de la convention de mise à disposition des agents du SEBB auprès du CDPNE dans le cadre de l'éradication de la grenouille taureau

- Précédentes conventions établies au 09 mai 2017
- Durée 5 ans
- Demande de prorogations du 09 mai au 15 juin 2022
- Condition : accord de l'agent
- Conventions tripartites

- *Délibération*

Protection sociale complémentaire

- Ordonnance 2021 -175 du 17 février 2021 issue de la loi de transformation de la fonction publique
- Participation obligatoire des employeurs territoriaux au financement des garanties de la protection sociale complémentaire en matière de santé et prévoyance

- Calendrier de mise en œuvre

  Débat avant le 18/02/2022

Cette ordonnance prévoit pour l'employeur public une prise en charge, sur la base d'un montant de référence qui sera fixé par décret du cout de cette protection sociale :

- 20% de prise en charge en matière de Prévoyance

  Échéance au 01 janvier 2025

- 50 % de prise en charge en matière de santé

  Échéance au 1er janvier 2026

- *A ce jour : montant de référence non fixé*

Ce qui existe au SEBB

le SEBB dans le cadre d'un contrat labellisé a instauré :

- Une participation mensuelle couverture santé : 10 €

  Mise en place au 01/11/2015

  en 2021 : 5 agents bénéficient de cette prestation

- Une participation mensuelle couverture prévoyance maintien de salaire : 10 €

  Mise en place le 01/08/2016

  en 2021 : 2 agents bénéficient de cette prestation

- *Débat : délibération*

Rappel de la règle de la durée du temps de travail à 1607 heures

- Règlement intérieur validé par délibération 18/12/2019 et entré en vigueur au 01/01/2020
- Avis favorable du CT en date du 17 octobre 2019
- La règle des 1607 h est intégrée dans le RI:

  chapitre 1 : temps de travail :

  Article 1 : organisation du temps de travail à 1607 heures comprenant la journée de solidarité rapportant le temps de travail hebdomadaire à 35h00 par semaine.

délibération : rappel des dispositions au RI pour la règle des 1607 h

Point sur l'étude bilan et prospective du prochain contrat territorial

- Deux dernières réunions
  - Comité de Pilotage le 11 octobre 2021
  - Comité technique le 15 novembre 2021
  - Prochaine réunion le 18 janvier 2022

Questions diverses

- DIG Prolongation : arrêté préfectoral signé le 24/09/2021

- Démarches pour la mise en conformité des ouvrages du SEBB

Prochain comité syndical

Jeudi 3 février 2022 à 18h00 – Bracieux

Approbation du compte de gestion 2021

Approbation du compte administratif 2021

Vote du Budget Primitif 2022